



cmeC

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

**Rapport du Groupe de travail du
CMEC sur la
transférabilité des crédits**

2009

**Rapport du Groupe de travail du
CMEC sur la
transférabilité des crédits
2009**

Préparé pour le
Comité des SMA responsables de l'enseignement postsecondaire
(SMAEP)
April 2009

Par le

Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits

Table des matières

Mise à jour apportée en 2009 par les instances aux activités liées à la transférabilité des crédits	1
Introduction	1
Stratégie recommandée	1
Situation actuelle	1
Orientations futures.....	2
Alberta	3
Communication des principes ministériels	3
Adoption des principes ministériels.....	3
Cadre d'action triennal	3
Champs d'action prioritaires.....	4
Recherche	5
Groupe de travail	5
Colombie-Britannique.....	6
Aperçu.....	6
Communication et adoption des principes ministériels	6
Projets et activités terminés en 2008-2009	7
Projets de transfert et d'articulation	7
Admission et recherche	8
Communication et sites Web.....	10
Collaboration entre systèmes	11
Projets et activités prévus pour 2008-2009.....	12
Manitoba	13
Communication des principes ministériels	13
Adoption des principes ministériels.....	13
Cadre d'action triennal	13
Champs d'action prioritaires.....	13
Recherche	14
Groupe de travail	14
Nouveau-Brunswick	15
Communication des principes ministériels	15
Adoption des principes ministériels.....	15
Cadre d'action triennal	15
Champs d'action prioritaires.....	16
Recherche	16
Groupe de travail	16
Terre-Neuve-et-Labrador	17
Communication des principes ministériels	17
Adoption des principes ministériels.....	17
Cadre d'action triennal	17
Champs d'action prioritaires.....	17
Recherche	17
Groupe de travail	17
Territoires du nord-ouest.....	18
Communication et adoption des principes ministériels	18
Cadre d'action triennal	19
Champs d'action prioritaires.....	21
Recherche	21
Groupe de travail	22

Nouvelle-Écosse	23
Communication des principes ministériels	23
Adoption des principes ministériels.....	23
Cadre d'action triennal	23
Champs d'action prioritaires.....	23
Groupe de travail	23
Nunavut	24
Communication des principes ministériels	24
Adoption des principes ministériels.....	24
Cadre d'action triennal	24
Champs d'action prioritaires.....	24
Recherche	25
Groupe de travail	25
Ontario	26
Communication des principes ministériels	26
Adoption des principes ministériels.....	26
Cadre d'action triennal	26
Champs d'action prioritaires.....	26
Recherche	27
Groupe de travail	27
Île-du-Prince-Édouard	28
Communication des principes ministériels	28
Adoption des principes ministériels.....	28
Cadre d'action triennal	28
Champs d'action prioritaires.....	28
Groupe de travail	28
Québec	29
Communication des principes ministériels	29
Adoption des principes ministériels.....	29
Cadre d'action triennal	29
Champs d'action prioritaires.....	29
Groupe de travail	30
Saskatchewan	31
Communication des principes ministériels	31
Adoption des principes ministériels.....	31
Cadre d'action triennal	32
Champs d'action prioritaires.....	32
Recherche	32
Groupe de travail	32
Yukon	33
Communication des principes ministériels	33
Adoption des principes ministériels.....	33
Cadre d'action triennal	33
Champs d'action prioritaires.....	33
Recherche	33
Groupe de travail	33
Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada	34
Préambule.....	34
Principes.....	34

Mise à jour apportée en 2009 par les instances aux activités liées à la transférabilité des crédits

Introduction

En octobre 2001, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] s'est de nouveau penché sur la transférabilité des crédits entre les collèges et les universités de même qu'entre les provinces et territoires. En avril 2002, les ministres ont créé le Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et lui ont demandé d'élaborer des stratégies pancanadiennes. La présente mise à jour est la troisième apportée par les instances aux activités liées à la transférabilité des crédits depuis la création de ce groupe de travail.

Stratégie recommandée

En octobre 2002, le CMEC a approuvé une stratégie pour améliorer la transférabilité des crédits à l'échelle du Canada. En raison des écarts importants entre les systèmes de transfert des crédits et entre les structures postsecondaires des provinces et territoires, on a convenu qu'il fallait mettre progressivement en place un système pancanadien de transfert des crédits, en commençant par l'élaboration et la consolidation de systèmes provinciaux et territoriaux de transfert des crédits. Chaque province et territoire s'est donc engagé à revoir ses mécanismes de transfert de crédits actuels et à élaborer un cadre d'action pour améliorer, entre 2002 et 2005, son système de transfert des crédits, et ce, en fonction de ses propres priorités.

Dans le cadre de cette stratégie, le CMEC a avalisé et publié une *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada* (Annexe I), qui énonce, à l'intention des établissements, de la population étudiante et des gouvernements, les attentes quant à la transférabilité des crédits. Comme l'ont recommandé les membres du Comité des SMA responsables de l'enseignement postsecondaire, cette déclaration a récemment été revue et modifiée et sera de nouveau soumise à l'approbation des ministres.

Le présent rapport résume les mesures prises par les provinces et territoires membres du groupe de travail.

Situation actuelle

Fait important, les recommandations approuvées portent sur l'établissement d'objectifs provinciaux et territoriaux s'appuyant sur les priorités, les finances et la structure postsecondaire de chaque province et territoire. Tout en reconnaissant le droit de chaque province et territoire de déterminer les objectifs de son système postsecondaire, le CMEC exhorte les provinces et territoires à donner la priorité aux stratégies qui favorisent le mouvement entre les secteurs postsecondaires et à offrir à la population étudiante des itinéraires clairs plus nombreux grâce à une information plus rapide et exacte.

Chaque instance a signalé avoir amélioré son système et ses mécanismes de transfert des crédits au sein de son secteur postsecondaire. Une instance est parvenue à officialiser son mécanisme de transfert des crédits. Les instances dont le système de transfert était déjà solide au moment où cette initiative a débuté ont continué à l'accroître et à l'améliorer. D'autres, où les stratégies de transfert des crédits sont moins élaborées, ont réalisé des progrès modestes ou importants, tels que la publication ou l'enrichissement de leur guide de transfert en ligne, la création de groupes de travail ou de comités d'articulation provinciaux, la multiplication des ententes dans les programmes ciblés et une plus grande reconnaissance des possibilités de transfert des crédits comme moyen d'accroître l'accessibilité aux études postsecondaires.

Orientations futures

L'ensemble des instances ont signalé qu'elles poursuivraient au cours des prochaines années leur travail sur la transférabilité des crédits, et ce, en fonction de leurs priorités, de leurs ressources et de leurs structures.

Alberta

Communication des principes ministériels

Depuis sa création en 1974, l'*Alberta Council on Admissions and Transfer* – ACAT (conseil des admissions et du transfert de l'Alberta) facilite la conclusion d'ententes de collaboration et incite les établissements postsecondaires à coopérer entre eux de façon à améliorer le processus d'admission et à multiplier les itinéraires d'apprentissage.

En 2005, l'ACAT a revu ses principes et y a apporté les changements nécessaires pour les rendre conformes aux principes pancanadiens. Il a approuvé les principes modifiés et les a publiés dans son document sur ses politiques, ses principes et ses procédures, accessible à <http://www.acat.gov.ab.ca/pdfs/PPP.pdf>. L'ACAT a de nouveau passé en revue ses principes en 2008-2009 pour veiller à ce qu'ils soient bien alignés sur son modèle de gouvernance et à ce qu'ils correspondent plus fidèlement à la vision de Campus Alberta.

Adoption des principes ministériels

Les établissements postsecondaires membres du système de transfert de l'Alberta s'engagent à respecter les principes, les politiques et les procédures de l'ACAT, tels qu'ils sont énoncés dans le document susmentionné.

Cadre d'action triennal

L'ACAT publie chaque année un plan d'activités triennal qui cible les priorités pour l'amélioration du système de transfert de l'Alberta. Il a approuvé le plan d'activités 2008-2011, qui fixe six priorités stratégiques : revoir le mandat et la structure de gouvernance de l'ACAT; améliorer les services aux apprenantes et apprenants; récompenser la coopération; promouvoir la recherche et l'élaboration de politiques; lancer des stratégies provinciales de promotion de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis; et coopérer avec les autres instances pour consolider les systèmes de transfert de crédits de tout le Canada et accroître la mobilité des apprenantes et apprenants. Le plan d'activité intégral peut être consulté à <http://www.transferralberta.ca/pdfs/BusinessPlan.pdf>.

L'ACAT rend des comptes au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Technologie de l'Alberta et publie un rapport annuel sur ses réalisations de l'année financière précédente. Le rapport annuel 2007-2008 est accessible à <http://www.transferralberta.ca/pdfs/AnnualReport.pdf>. Le rapport annuel 2008-2009 sera bientôt publié en ligne.

Principales réalisations récentes

- Simplification du processus par lequel les établissements échangent les demandes de transfert de crédits, élaboration d'un guide d'utilisation et de séances de formation et amélioration des communications.

- Amélioration constante du site Web de l'ACAT et du guide de transfert en ligne pour rendre l'information sur l'admission et le transfert plus attrayante et facile à utiliser. En 2008-2009, le site Web public de l'ACAT a enregistré quelque 6,1 millions d'appels de fichier, soit une augmentation de 11,67 p. 100 par rapport à l'année précédente.
- Ajout au conseil d'un membre représentant les établissements postsecondaires des Premières nations.
- Poursuite de la tenue de réunions sur l'articulation entre établissements postsecondaires dans les domaines du génie, des langues secondes, de l'éducation et des sciences biologiques et mise en place d'une articulation en informatique et en langues autochtones.
- Promotion, à divers ateliers et conférences, du système de transfert et de ses avantages pour les apprenantes et apprenants.
- De concert avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Technologie, promotion de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis par le financement de forums sur cette question et par le lancement du plan d'action *Advancing PLAR in Alberta* (promouvoir l'évaluation et la reconnaissance des acquis en Alberta) lors de la conférence de l'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis (ACRDA), en novembre 2008.
- Réexamen des critères et des procédures pour l'admission au système de transfert de l'Alberta de nouveaux établissements postsecondaires et élaboration de mécanismes de promotion d'une participation active et soutenue au système de la part de ses membres.

Champs d'action prioritaires

L'ACAT ciblera de façon prioritaire plusieurs activités clés, dont les suivantes :

- En partenariat avec les établissements, progresser sur le front des admissions et poursuivre l'exploration des options pour l'élaboration d'une terminologie, de pratiques et de politiques communes liées aux admissions.
- Consolider les politiques du système de transfert qui favoriseront les transferts en bloc.
- Au cours des deux prochaines années, amorcer la mise en œuvre du plan d'action *Advancing PLAR in Alberta*.
- Étant donné le rôle changeant des établissements d'enseignement postsecondaire et la façon dont ils interagissent dans le cadre du Campus Alberta, revoir la notion selon laquelle ils sont définis comme étant des établissements hôtes ou des établissements d'origine.
- Chercher à améliorer le système en privilégiant la recherche et la communication, en favorisant les partenariats et en établissant des politiques et des pratiques exemplaires aptes à guider les établissements d'enseignement.

De plus, l'ACAT maintient à jour l'*Alberta Transfer Guide* (guide de transfert de l'Alberta), publié annuellement, et le site Web du conseil, qui fournit de l'information sur les admissions et le transfert. Le guide de transfert, offert en ligne et en version imprimée, contient toutes les ententes de transfert signées depuis 1993-1994.

Recherche

L'ACAT tire parti des efforts de recherche en utilisant les données pour éclairer et améliorer le système. À titre d'exemple, il ajoute à la *Graduate Outcomes Survey* (enquête sur les résultats des diplômées et diplômés) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Technologie (publié à http://www.acat.gov.ab.ca/pdfs/grad_outcomes_survey_2003_04.pdf) des questions ciblées sur le transfert.

Les établissements membres de l'ACAT présentent annuellement des rapports sur leurs effectifs transférés d'un autre établissement. Ces rapports offrent un aperçu des tendances liées à la mobilité entre les établissements postsecondaires de l'Alberta et entre ceux-ci et les établissements de l'extérieur de la province. Le rapport 2007 sur les tendances des transferts (*Transfer Patterns Report*) est accessible à http://www.transferralberta.ca/pdfs/MobilityTables_ReportNew.pdf. Le rapport 2008 sera bientôt publié en ligne.

La consultation de groupes de discussion constitués d'étudiantes et étudiants a été menée pour recueillir de l'information sur l'expérience vécue par les personnes transférées.

Groupe de travail

L'ACAT recommande fortement que le Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits poursuive ses efforts, car il s'agit d'un forum utile où les instances peuvent travailler ensemble pour améliorer les possibilités de transfert à l'échelle du Canada.

L'ACAT participe également au Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT), dont le mandat est de faciliter l'adoption de politiques et de pratiques favorables à la mobilité étudiante au sein des provinces et territoires et entre ceux-ci ainsi qu'à la transférabilité des crédits, et ce, afin d'accroître l'accès à l'éducation postsecondaire au Canada.

L'ACAT et le *British Columbia Council on Admissions and Transfer* – BCCAT (conseil des admissions et des transferts de la Colombie-Britannique) entretiennent entre eux des relations de travail. À la suite de la conclusion d'un accord interprovincial entre les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ces deux conseils ont négocié et signé un protocole d'entente.

L'ACAT désire également coopérer plus étroitement avec sa province voisine la Saskatchewan pour explorer la possibilité d'un protocole englobant à la fois la transférabilité des crédits et les systèmes d'évaluation et de reconnaissance des acquis ainsi que pour envisager d'autres mécanismes susceptibles d'améliorer la transférabilité et la mobilité étudiantes entre les provinces.

Colombie-Britannique

Le présent rapport résume les travaux et activités menés à bien par le *British Columbia Council on Admissions and Transfer* – BCCAT (conseil des admissions et du transfert de la Colombie-Britannique) du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009. Il a pour but d’informer le Conseil des ministres de l’Éducation (Canada) [CMEC] des mesures prises par la province pour faciliter la mobilité des étudiantes et étudiants et le transfert de crédits, conformément aux principes énoncés dans la *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada* (le 9 octobre 2002).

Aperçu

Le BCCAT a été créé par le gouvernement provincial en 1989. Il a pour mandat de faciliter les mécanismes d’admission, d’articulation et de transfert entre les établissements postsecondaires de la Colombie-Britannique. Plus précisément, il : a) incite les établissements à adopter des politiques et des pratiques en matière de transférabilité des cours à unité postsecondaires, de sorte que les crédits accordés dans un établissement puissent servir à l’obtention d’un diplôme dans un autre établissement postsecondaire et b) examine les problèmes liés à la capacité, à la demande et à la mobilité étudiante et recommande des politiques et des pratiques pour les admissions directes et les transferts. Le BCCAT n’a pas le pouvoir de légiférer ni de réglementer et reçoit une subvention annuelle du ministère responsable des établissements postsecondaires.

Ses membres sont sélectionnés dans le système d’éducation et sont nommés par le ministre. Ils veillent à accomplir le mandat du conseil dans le meilleur intérêt du système. Ils ne sont pas les représentants officiels de l’établissement ni de la région auxquels ils sont rattachés. Le BCCAT exécute son travail avec l’aide de divers comités permanents, dont les membres travaillent dans le système postsecondaire : le comité du transfert et de l’articulation; le comité des admissions; le comité des personnes-ressources des établissements; le comité de recherche; et le comité consultatif de planification de l’éducation. Des comités consultatifs et des groupes affectés à certaines tâches sont créés selon les besoins. Pour en savoir davantage sur l’ampleur des travaux du BCCAT, consulter les trois sites Web : bccat.ca, bctransferguide.ca et educationplanner.ca. (Le rôle et les responsabilités du Conseil sont détaillés dans un document affiché à l’adresse <http://www.bccat.ca/pubs/activities.pdf>.)

Communication et adoption des principes ministériels

Les principes et les directives du BCCAT sur le transfert de crédits sont conformes aux principes du CMEC. Ils sont en vigueur en Colombie-Britannique depuis 1975 (bien qu’ils aient été modifiés au fil des ans) et sont à la base de tous les mécanismes de transfert des crédits dans la province. Ils figurent à l’adresse <http://www.bccat.ca/articulation/principles.cfm>.

Projets et activités terminés en 2008-2009

Chaque année, le BCCAT dresse un plan de travail détaillé et, à la fin de l'année financière, produit un rapport annuel qui donne un aperçu de ses réalisations et renvoie aux rapports de recherche terminés, aux bulletins et aux publications connexes^a. Les rapports annuels et les autres publications du BCCAT sont disponibles sur le site Web de ce dernier, à l'adresse <http://www.bccat.ca/publications>.

Le sommaire ci-dessous décrit brièvement les travaux et les principales activités que le BCCAT a entrepris en 2008-2009. Le tout sera présenté en détail dans le rapport annuel 2008-2009, qui sera publié en avril 2009, et notamment sur le site Web du BCCAT, à l'adresse <http://www.bccat.ca/publication>.

Projets de transfert et d'articulation

Cette année, le BCCAT a donné suite à un certain nombre de recommandations découlant de la consultation qui a eu lieu à l'échelle de la province sur le rééquilibrage du système de transfert de la Colombie-Britannique.

Les projets ci-dessous font partie de ces travaux :

- **Désignation d'établissements hôtes dans le système de transfert de la Colombie-Britannique**

À partir de la rétroaction résultant des consultations sur le rééquilibrage, le BCCAT a élaboré une politique qui établit la structure et le processus relatifs aux établissements qui sont actuellement désignés comme établissements d'origine seulement et qui voudraient aussi être établissements hôtes dans le système de transfert de la Colombie-Britannique. Consulter le document <http://www.bccat.ca/pubs/receivingpolicy.pdf> pour en savoir plus.

- **Au-delà du transfert de cours à cours**

Le BCCAT a étudié comment se déroule le transfert des cours dans le système, quand une étudiante ou un étudiant change d'établissement, pour déterminer quels établissements peuvent être considérés comme établissements hôtes. Le rapport de recherche est disponible à <http://www.bccat.ca/pubs/coursescarried.pdf>. Un sommaire de quatre pages est disponible à http://www.bccat.ca/pubs/rr_coursecarried08.pdf.

- **Guide des pratiques exemplaires à l'usage des établissements hôtes**

Les discussions sur le rééquilibrage ont montré que le BCCAT rendrait un service essentiel aux établissements en élaborant un document sur les pratiques exemplaires,

^a Les rapports annuels et les autres publications du BCCAT figurent sur le site Web de l'organisation, à l'adresse <http://www.bccat.ca/publications>. Le rapport annuel 2007-2008, à l'adresse <http://www.bccat.ca/pubs/ar07-08.pdf>, décrit en détail les travaux et activités menés à bien pendant l'exercice.

les processus, les politiques et les moyens nécessaires à un bon fonctionnement dans le système de transfert.

En réponse à cette recommandation, le BCCAT a préparé un manuel qui devrait guider les établissements qui demandent la désignation d'établissements hôtes. Le *Best Practice Guide* (guide des pratiques exemplaires) a été publié en même temps que la politique de désignation. Il se trouve en versions PDF et HTML sur le site Web du BCCAT, à l'adresse <http://www.bccat.ca/articulation/receiving>.

Cette année, le *Transfer and Articulation Committee* – TAC (comité des transferts et de l'articulation) a révisé en profondeur la politique régissant l'adhésion des établissements au système de transfert de la province. Il s'agit de la *Policy for New Members of the Transfer System* (politique à l'intention des nouveaux membres du système de transfert), publiée à l'adresse <http://www.bccat.ca/pubs/newmember.pdf>. Le TAC a aussi élaboré une nouvelle politique, sur les ententes de transferts en blocs avec les établissements privés régis par l'organisme de réglementation des établissements postsecondaires privés. Il s'agit de la *Recording Block Transfer Agreements with PCTIA-Accredited Private Institutions*, publiée à l'adresse <http://www.bccat.ca/pubs/PCTIAblock.pdf>.

Admission et recherche

Au cours de l'exercice, la recherche sur les admissions a progressé sous la supervision du comité des admissions.

- **Recherche sur la mobilité des étudiantes et étudiants**

L'élaboration d'une méthode systématique de collecte de données et de production de rapports sur la mobilité de la population étudiante progresse rapidement depuis quelques années. La participation du conseil à la recherche sur la mobilité s'inscrit dans le plan de travail du comité des admissions. Ce travail est lié au *Student Transitions Project* – STP (projet relatif aux transitions des étudiantes et étudiants) en un partenariat appelant une étroite collaboration^b.

Les projets du comité des admissions axés sur la mobilité des étudiantes et étudiants figurent maintenant dans le plan de travail du STP et seront réalisés sous l'égide du comité directeur du STP et de ses sous-comités, en collaboration avec le personnel du BCCAT. Ce dernier contribue au financement au besoin.

^b Le STP est le fruit d'une collaboration entre le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement postsecondaire et du Développement de la main-d'œuvre (*Advanced Education and Labour Market Development* – ALMD) et les établissements postsecondaires publics de la province, qui s'efforcent de relier toutes les données sur la population étudiante des établissements postsecondaires publics et des systèmes d'éducation de la maternelle à la fin du secondaire pour faciliter la recherche sur les transitions entre systèmes. Cliquer sur le lien http://www.aved.gov.bc.ca/student_transitions pour connaître les autres projets du STP et consulter les rapports.

Projets relatifs à la mobilité de la population étudiante réalisés pendant l'exercice :

- *Mobility of Transfer Students* (mobilité des étudiantes et étudiants bénéficiant d'un transfert de crédits)
Sommaire de deux pages : <http://www.bccat.ca/pubs/mobilitysummary08.pdf>
Bulletin de huit pages : http://www.bccat.bc.ca/pubs/rr_mobility08.pdf
- *Student Mobility Among Post-Secondary Institutions* (mobilité de la population étudiante entre établissements postsecondaires)
Sommaire de deux pages :
http://www.aved.gov.bc.ca/student_transitions/documents/stp_highlights_nov08.pdf
Rapport de recherche :
http://www.aved.gov.bc.ca/student_transitions/documents/STP-Movement-Among-Report_2008-10-20.pdf
Sommaire de deux pages :
http://www.aved.gov.bc.ca/student_transitions/documents/stp_highlights_feb09.pdf
- *ABE Student Mobility* (mobilité des étudiants et étudiantes en formation de base des adultes)
Rapport de recherche : <http://www.bccat.ca/pubs/abestudentmobility2004-05.pdf>

- **Autres projets relatifs aux admissions**

Le BCCAT a entrepris une analyse de conjoncture au moyen de sondages sur le Web pour déterminer l'opportunité d'étudier tous les systèmes pour éventuellement recommander des méthodes et pratiques d'admission qui profiteraient aux étudiants et étudiantes.

En partenariat avec le Conseil canadien sur l'apprentissage, le BCCAT avait fait un sondage auprès des élèves ayant obtenu un diplôme d'études secondaires en 2005-2006 qui n'ont pas continué au niveau postsecondaire en Colombie-Britannique à l'automne 2007. Le but était de déterminer où ces élèves avaient poursuivi leurs études et de connaître les intentions de ceux qui n'avaient pas encore fait de demande d'admission. (Le rapport intégral devrait être publié sous peu sur le site Web du BCCAT.)

Des exemples de projets de recherche menés à bien cette année sous la supervision du Comité de recherche du Conseil se trouvent ci-dessous :

- **Rapports sur les profils des étudiantes et étudiants ayant bénéficié d'un transfert de crédits**

- *Profile of BC College Transfer Students Admitted to Simon Fraser University, 2003/04 to 2007/08* (profil des étudiantes et étudiants des collèges de la C.-B. ayant bénéficié d'un transfert de crédits avant admission à l'Université Simon-

- Fraser de 2003-2004 à 2007-2008),
<http://www.bccat.ca/pubs/SFUProfile0708.pdf>.
- *Profile of BC College Transfer Students Admitted to the University of Northern British Columbia, 2003/04 to 2007/08* (profil des étudiantes et étudiants des collèges de la C.-B. ayant bénéficié d'un transfert de crédits avant admission à la *University of Northern British Columbia* de 2003-2004 à 2007-2008),
<http://www.bccat.ca/pubs/UNBCProfile0708.pdf>.
 - *Profile of BC College Transfer Students Admitted to the University of Victoria, 2003/04 to 2007/08* (profil des étudiantes et étudiants des collèges de la C.-B. ayant bénéficié d'un transfert de crédits avant admission à l'Université de Victoria de 2003-2004 à 2007-2008),
<http://www.bccat.ca/pubs/UVICProfile0708.pdf>.
- ***2008 Admissions and Transfer Experiences of Students Continuing their Post-Secondary Studies in British Columbia*** (admissions et transferts de crédits pour les étudiantes et étudiants poursuivant leurs études au niveau postsecondaire en C.-B.),
<http://www.bccat.ca/pubs/bcstats08.pdf>
 Ce rapport propose une évaluation des réponses fournies par les étudiantes et étudiants aux nombreuses questions sur les admissions et les transferts de crédit du *Diploma, Associate Degree & Certificate Student Outcomes – DACSO Survey* (sondage auprès des étudiantes et étudiants sur les résultats en ce qui concerne les diplômes, grades associés et certificats) qui a eu lieu au printemps 2008.

Communication et sites Web

L'élaboration et le perfectionnement des ressources Web du BCCAT est un processus continu. Cette année, un certain nombre d'améliorations ont été apportées pour rendre les sites plus efficaces et plus conviviaux. C'est ainsi qu'un réseau reliant les spécialistes des divers établissements, qui agiront comme conseillères et conseillers pour le site *Education Planner – EP* (planificateur des études) a été créé. Le réseau, appelé *Education Planner Institutional Contacts* (EPIC), s'est réuni en mai 2008 pour discuter des différentes méthodes applicables à la gestion de la banque de données de l'EP. L'examen externe du site *EducationPlanner.ca* a également pris fin cette année (voir le rapport intégral à l'adresse <http://www.bccat.ca/pubs/EPreview.pdf>.)

Le BCCAT a poursuivi les efforts entrepris pour faire connaître ses ressources et pour renseigner et encourager les étudiantes et étudiants en ce qui concerne la planification des études postsecondaires. Il y a eu entre autres deux campagnes publicitaires sur les transferts de crédits, l'une au printemps et l'autre à l'automne, sur deux sites Web principaux du BCCAT, *EducationPlanner.ca* et *BCTransferGuide.ca* (le planificateur des études et le guide sur les transferts de crédits). Les publicités du BCCAT ont été placardées sur des autobus dans chaque région de la province, sur les voitures du métro aérien, dans les trains et dans des stations choisies dans toute la région du *Lower Mainland*.

Les statistiques du BCCAT montrent que depuis la première campagne publicitaire, en 2006, l'utilisation des deux sites augmente considérablement d'année en année (10 à 15 p. 100). Il est très encourageant de constater aussi que les sites Web sont très fréquentés pendant les périodes d'inscription aux programmes postsecondaires.

Le BCCAT a aussi entrepris un certain nombre d'autres initiatives de promotion, a participé à des salons de l'emploi et de l'éducation et fait des présentations et des démonstrations pour aider les étudiantes et étudiants, les conseillères et conseillers et les praticiennes et praticiens à utiliser ses ressources Web.

Collaboration entre systèmes

- **Ministères, organismes et groupes en Colombie-Britannique**

Le BCCAT travaille avec un certain nombre d'organismes et de comités au service du système d'enseignement postsecondaire de la Colombie-Britannique à des projets mixtes, en consultation ou à titre de conseiller, au besoin. Le BCCAT consulte en outre le personnel du Ministère et le tient informé de ses activités et projets tout en se tenant au fait de ce qui, dans l'évolution de la situation au Ministère, pourrait concerner son travail.

- **Organismes de l'extérieur de la province, au Canada ou à l'étranger**

Cette année, le Conseil conserve son rôle sur la scène plus vaste des transferts de crédits, s'efforçant de faciliter l'amélioration des politiques et pratiques qui doivent devenir plus conviviales et plus favorables à la mobilité de la population étudiante et aux transferts entre établissements du pays.

Exemples d'activités de l'exercice 2008-2009

- *Alberta Council on Admissions and Transfer – ACAT* (conseil des admissions et transferts de l'Alberta)

Cette année, le BCCAT a consulté l'ACAT quant à l'élaboration d'une politique visant l'inclusion des établissements de l'Alberta dans le système de transfert de la Colombie-Britannique. Le conseil a approuvé la politique, mais la mise en œuvre n'aura pas lieu avant le 1^{er} septembre 2009 ou l'élaboration d'une politique similaire par l'ACAT, selon ce qui arrivera en premier. L'ACAT est en train d'élaborer sa politique.

- *Collaboration tripartite*

En septembre 2008, le personnel du BCCAT s'est réuni avec celui de l'ACTA et le *Saskatchewan Council on Admissions and Transfer – SaskCAT* (conseil de la Saskatchewan sur les admissions et transferts) pour discuter des champs d'intérêt communs et des possibilités de collaboration futures. Comme suite à cette réunion, les personnes à la présidence de chaque conseil ont envoyé aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire des trois provinces une

lettre et un rapport qui décrivent les initiatives de collaboration propices à la mobilité des étudiantes et étudiants, auxquelles ont souscrit les trois conseils. Le ministre responsable de l'enseignement postsecondaire et de la technologie de l'Alberta, M. Doug Horner, a accueilli très favorablement la lettre et le rapport. (Les discussions triparties se poursuivent; la dernière réunion en date a eu lieu en février 2009.)

- *Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT)*
La troisième assemblée annuelle du CPCAT a eu lieu à Toronto en juin 2008 sous la présidence conjointe de M. Frank Gelin (directeur exécutif et coprésident du BCCAT) et de M. David Hinton (registraire de l'Université du Nouveau-Brunswick). Les représentantes et représentants des régions ont fait connaître leurs pratiques exemplaires et ont discuté des problèmes de transfert qui se posent dans les provinces et territoires. Le personnel du BCCAT a dirigé l'organisation de l'assemblée et supervisé le transfert du soutien administratif au Campus Saskatchewan. Le compte rendu de la réunion et la liste des personnes présentes figurent à l'adresse PCCAT.ca.

Le BCCAT préside aussi le Sous-comité de la recherche du CPCAT, auquel il fournit en outre des services de soutien. Le Sous-comité s'est réuni plusieurs fois par téléconférence en 2008-2009, pour concevoir un projet visant l'évaluation du nombre d'étudiantes et étudiants qui changent d'établissements postsecondaires entre provinces et territoires, qu'ils aient ou non pu transférer les crédits de leurs cours antérieurs, et l'évaluation du taux de réussite. Le Sous-comité prépare une proposition à l'intention du CMEC au sujet du financement de la coordination du projet et de la rédaction du rapport final.

Le BCCAT conservera son rôle de premier plan sur la scène pancanadienne en faisant la promotion d'un système pancanadien de mobilité et de transferts. Son travail portera essentiellement sur la prestation de conseils et de services de soutien aux provinces et territoires qui souhaitent mettre sur pied leur propre système de transferts. Il consistera aussi à encourager les ministères à soutenir ce genre d'activités.

Projets et activités prévus pour 2008-2009

Chaque année, le BCCAT dresse un plan de travail complet qui rappelle les travaux et activités de l'année précédente et qui traduit les priorités revues à la lumière des nouveaux enjeux. Le plan de l'exercice 2009-2010 est en cours d'élaboration et sera soumis à l'examen du Conseil à la réunion de juin 2009.

Manitoba

Communication des principes ministériels

Les principes ministériels ont été communiqués au Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) – un organisme indépendant chargé d'encadrer toutes les facettes du système d'éducation postsecondaire au nom du gouvernement du Manitoba –, qui les a acceptés. Chacun des sept établissements postsecondaires publics a également reçu les principes ministériels.

Adoption des principes ministériels

Bien que les établissements n'aient pas encore officiellement adopté les principes, ils ont dit être d'accord avec ces derniers. De plus, les comités d'articulation mis sur pied pour faciliter la transférabilité des crédits et la signature d'ententes d'articulation entre les secteurs collégial et universitaire dans divers champs d'études ont officieusement adopté ces principes.

Cadre d'action triennal

En 2003, en vertu du cadre d'action triennal, un groupe de travail sur la transférabilité des crédits, auquel siègent des cadres supérieurs de chacun des établissements, a été créé. En outre, des comités d'articulation ont été mis sur pied dans divers domaines d'études afin de faciliter la transférabilité des crédits et la signature d'ententes d'articulation entre les secteurs collégial et universitaire. Certains de ces comités, tel celui des soins infirmiers, ont terminé leurs activités alors que d'autres, tel celui des aides à l'enseignement, poursuivent leur travail. Le cadre d'action prévoit également la compilation et l'organisation de renseignements sur les ententes de transfert de crédits et d'articulation en vigueur, et ce, en vue de la création d'une source unique d'information accessible à la population étudiante, aux établissements et aux autres parties intéressées.

Champs d'action prioritaires

Les domaines d'études ciblés par les comités d'articulation demeurent prioritaires, à l'instar de la question plus générale de la transférabilité entre les secteurs collégial et universitaire. Fournir à la population étudiante de l'information de qualité sur la transférabilité des crédits est également une priorité. Bien que plus de 150 ententes de transfert et d'articulation soient en place, l'information disponible n'est pas communiquée de façon uniforme et coordonnée d'un établissement à l'autre. Les établissements jugent que cette question nécessite des fonds supplémentaires; la création d'un guide de transfert en ligne couvrant l'ensemble du système est envisagée. Le CEP s'est récemment donné des moyens additionnels pour établir un système plus adéquat et mieux coordonné et il compile de l'information claire et accessible sur ce système. La transférabilité des crédits et l'articulation sont également au cœur d'un cadre officiel d'assurance de la qualité sur lequel travaille à l'heure actuelle le CEP; elles devraient contribuer à ce cadre et le faciliter.

Recherche

La recherche se poursuit sur la transférabilité des crédits et l'articulation, y compris sur les pratiques exemplaires dans les autres instances et le lien entre la transférabilité des crédits et l'articulation, d'une part, et l'assurance de la qualité, d'autre part. Le Manitoba aimerait toujours s'associer à d'autres provinces pour mener la recherche dans ces domaines.

Groupe de travail

Le Manitoba appuie le maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et sanctionne le soutien et l'attention prêtés par le CMEC à la transférabilité des crédits dans le secteur postsecondaire. Le groupe de travail devrait poursuivre ses efforts, car il reste beaucoup à partager et à apprendre des provinces et territoires.

Nouveau-Brunswick

Communication des principes ministériels

Au début de 2007, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a lancé une Commission sur l'éducation postsecondaire. Après huit mois de consultations et d'études exhaustives, *Avantage Nouveau-Brunswick : une province cherche à accomplir sa destinée* a été publié en septembre 2007. Ce rapport recommande la création d'un « organisme de coordination indépendant » responsable entre autres tâches du transfert des crédits.

À la fin de 2007, en réponse au rapport, le Groupe de travail sur l'éducation postsecondaire a été créé; il est constitué des rectrices et recteurs des universités et des directrices et directeurs de certains collèges communautaires et est présidé par la sous-ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. En mai 2008, le groupe de travail a présenté au gouvernement ses recommandations finales en réponse au rapport de la Commission sur l'éducation postsecondaire.

En juin 2008, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a rendu public *Être inspiré. Être prêt. Être meilleur. Le plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick*, qui se fonde sur la conviction que l'éducation est essentielle à l'autosuffisance de la province. Ce plan d'action contient 33 recommandations, dont l'une est de faciliter le transfert des crédits entre les établissements postsecondaires. Le gouvernement et les établissements postsecondaires conviennent qu'il est prioritaire de faciliter le transfert des crédits.

Adoption des principes ministériels

Le discours du Trône de novembre 2007 et les discours subséquents ont énoncé l'intention du gouvernement de faire progresser, au cours des deux années suivantes, les éléments clés d'un modèle favorisant un système postsecondaire intégré, y compris le transfert des crédits.

Cadre d'action triennal

Les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick ont multiplié les ententes d'articulation entre les universités ainsi qu'avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) et le *New Brunswick Community College* (NBCC), par le passé, ce processus était essentiellement bilatéral, réalisé un établissement à la fois, cours par cours et programme par programme. Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail coopérera avec les établissements postsecondaires de la province pour coordonner et faciliter, par l'entremise d'un organisme central, la conclusion d'ententes.

Champs d'action prioritaires

Des programmes articulés, des transferts en bloc, des transferts individuels et des ententes hors province ont été établis avec les établissements participants. Depuis 2002, le CCNB et le NBCC ont conclu de nombreuses ententes d'articulation avec les universités. Dans d'autres cas, des ententes de transfert en bloc ont été négociées. L'information exacte est communiquée à la population étudiante par l'entremise de l'annuaire et du site Web du collège et par d'autres documents sur les programmes.

Le Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique (CCCPA) produit annuellement un cédérom intitulé *Guide sur les ententes de transfert en bloc*. Le CCCPA est un organisme interprovincial mandaté pour favoriser la coopération ainsi que pour coordonner et partager les ressources nécessaires à l'amélioration de l'éducation collégiale dans les provinces de l'Atlantique. Il fait annuellement rapport au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, par l'intermédiaire du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation. Il est reconnu par un protocole d'entente signé par les ministres provinciaux responsables des collèges communautaires et par les présidentes et présidents des collèges du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Une des pierres angulaires du consortium consiste à offrir le maximum de souplesse aux étudiantes et étudiants grâce au transfert des acquis et des crédits à l'échelle du système postsecondaire du Canada atlantique. À cette fin, les collèges du Canada atlantique ont signé en 2000 un protocole d'entente sur le transfert des crédits. Le *Guide sur les ententes de transfert en bloc* se fonde sur le protocole.

Recherche

Le Nouveau-Brunswick appuie pleinement la stratégie de recherche proposée par le Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits. Le Nouveau-Brunswick demeure déterminé à partager à l'échelle pancanadienne les pratiques exemplaires en matière de transfert des crédits. À cet effet, il soutient le travail du Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT) et y participe.

Groupe de travail

Nous appuyons le maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et nous continuerons à améliorer et à multiplier les ententes de transfert des crédits au Nouveau-Brunswick.

Terre-Neuve-et-Labrador

Communication des principes ministériels

Il existe un mécanisme de transfert des crédits depuis plus de 20 ans entre l'Université Memorial et le Collège de l'Atlantique Nord, à Terre-Neuve-et-Labrador. De nouvelles ententes sont régulièrement signées entre les établissements postsecondaires publics et ceux d'autres régions du Canada et de l'étranger. La liste des ententes est publiée annuellement dans le guide (*Transfer Guide*), dont la 15^e édition est maintenant prête pour l'année scolaire 2008-2009. Le guide énumère les transferts de crédits établis entre cours et entre programmes ainsi que les transferts en blocs offerts à la population étudiante de la province. Il renseigne aussi sur le réseau postsecondaire public, les politiques de transfert des établissements et les programmes liés à l'école secondaire.

Adoption des principes ministériels

Terre-Neuve-et-Labrador appuie la *Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada* et l'a transmise à l'Université Memorial et au Collège de l'Atlantique nord.

Cadre d'action triennal

En 2005, le gouvernement a publié *Foundations for Success : White Paper on Public Post-Secondary Education* (les fondements du succès : livre blanc sur l'enseignement postsecondaire public). Ce document stratégique fait partie de l'engagement soutenu du gouvernement d'offrir des programmes d'études postsecondaires abordables et accessibles. Le document a ouvert plusieurs axes de collaboration dans le réseau public d'enseignement postsecondaire, entre l'Université, le Collège et le ministère de l'Éducation, notamment en ce qui concerne les champs d'étude communs.

Champs d'action prioritaires

Le ministère de l'Éducation déterminera les champs d'action prioritaires dans le cadre de la planification stratégique.

Recherche

Le ministère de l'Éducation décidera de l'orientation de la recherche dans le courant de la planification stratégique.

Groupe de travail

La province est favorable au maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits, estimant qu'il représente une tribune utile à la collaboration entre les provinces et les territoires pour l'amélioration des possibilités de transfert de crédits au pays.

Territoires du nord-ouest

Communication et adoption des principes ministériels

Bien que le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi (MECE) appuie les principes ministériels, ceux-ci n'ont pas été officiellement communiqués ni adoptés. Les Territoires du Nord-Ouest et le Collège Aurora continuent de travailler à multiplier les ententes de partenariat et de transfert de crédits avec les autres instances.

Le Collège Aurora est le principal agent de mise en œuvre de l'éducation des adultes et de l'éducation postsecondaire dans les Territoires du Nord-Ouest. Ses programmes sont adaptés aux besoins de la main-d'œuvre et de l'économie du Nord, qu'il s'agisse d'éducation de base des adultes, de formation axée sur les compétences ou de programmes menant à un certificat, à un diplôme ou à un grade. Ces programmes sont offerts sur trois campus – Inuvik (Campus Aurora), Fort Smith (Campus Thebacha) et Yellowknife (Campus Yellowknife) – ainsi que dans les centres d'apprentissage communautaires dans la majorité des collectivités des Territoires du Nord-Ouest. Par l'entremise de l'Institut de recherche Aurora, le collège fait de la recherche et soutient divers projets de sciences, de technologie et de recherche, de concert avec le monde des affaires et le milieu scientifique. Chaque année, il offre ses services à quelque 1200 étudiantes et étudiants équivalents temps plein. Il est dirigé par un bureau des gouverneurs dont les membres sont nommés par le ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi¹.

Les Territoires du Nord-Ouest présentent un cas unique en raison de la taille de sa population (43 283 personnes²) et de son système collégial. En effet, le Collège Aurora sert une petite population dispersée dans 33 collectivités, sur un territoire de 1,3 million de kilomètres carrés. Il relève le défi particulier qui consiste à servir un effectif étudiant autochtone important, dont une grande part vient de petites collectivités éloignées.

Dans ce contexte, l'établissement se distingue d'un établissement urbain. Le Collège Aurora relève le défi de servir une population étudiante en grande partie autochtone. Plusieurs de ses étudiantes et étudiants sont issus de familles en transition entre un mode de vie traditionnel et une économie basée sur les salaires. Ses programmes et services permettent aux étudiantes et étudiants d'acquérir les compétences techniques et professionnelles et les aptitudes à la vie quotidienne dont ils ont besoin pour réussir dans la carrière de leur choix³.

Les principes ministériels ne sont pas explicitement repris dans le plan opérationnel du Collège Aurora ni dans celui du MECE, mais on trouve dans ce dernier des formulations similaires. En effet, l'objectif premier énoncé dans le document intitulé *Tirer parti de nos succès : plan stratégique 2005-2015* est « d'ouvrir à la population du Nord une possibilité croissante de vivre une vie bien remplie et de contribuer à la force, à la santé et au dynamisme de la société nordique⁴ ».

Le mandat du MECE est de veiller à ce que les résidentes et résidents des Territoires du Nord-Ouest bénéficient de programmes et de services de grande qualité dès la petite enfance; de bonnes possibilités de formation et d'emploi; d'un marché du travail diversifié; de soutien à l'obtention de diplômes et de soutien financier. Le MECE encourage la population des Territoires du Nord-Ouest à apprendre et à s'épanouir en offrant une gamme de produits et de services dont les objectifs sont les suivants :

1. Promouvoir et soutenir la préservation et l'essor des langues, des cultures et du patrimoine des Territoires du Nord-Ouest, et assumer ses responsabilités en ce qui concerne l'application de la *Loi sur les langues officielles*.
2. Promouvoir et soutenir le développement de la petite enfance et des enfants d'âge préscolaire.
3. Élaborer et appliquer des normes de réussite et en superviser l'application, y compris en ce qui concerne l'obtention des diplômes.
4. Offrir conseils, soutien et information à chaque personne qui souhaite faire des études, se former, trouver un emploi et faire des choix productifs.
5. Offrir à la population l'assurance de la qualité des programmes en homologuant les programmes et services de certification des compétences, y compris la titularisation du personnel enseignant et la certification des services de garderie.
6. Analyser le développement de la main-d'œuvre et mettre en œuvre des stratégies adaptées pour que la population du Nord bénéficie d'emplois gratifiants.
7. Adopter des mesures législatives pour aider la population à répondre à ses besoins financiers essentiels.
8. Élaborer et appliquer des lois, des politiques et des ententes qui régissent et assurent l'intégrité du système d'éducation des Territoires du Nord-Ouest.
9. Représenter le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et coordonner la participation de ce dernier aux dossiers territoriaux, pancanadiens et intergouvernementaux liés à l'éducation des jeunes enfants, à la formation, aux langues officielles, à la culture, au perfectionnement de la main-d'œuvre et à l'emploi⁵.

Le travail du Collège Aurora correspond à 40 p. 100 aux objectifs énoncés dans le cadre stratégique du MECE pour la littératie et l'alphabétisation intitulé *Towards Literacy: A Strategy Framework – 2008-2018*. En collaboration avec l'Université de la Saskatchewan et l'*Indian Teacher Education Program – ITEP* (programme autochtone de formation à l'enseignement) le Collège s'emploie aussi à atteindre les objectifs énoncés dans la stratégie du Ministère en matière de formation du personnel enseignant, intitulée *Strategy for Teacher Education in the Northwest Territories: 2007-2015*. D'autres programmes, dont un programme de formation du personnel infirmier et un programme de maîtrise dans le même domaine sont offerts dans les Territoires du Nord-Ouest, le premier en partenariat avec l'Université de Victoria et le second en partenariat avec l'École de sciences infirmières de l'Université de Dalhousie.

Cadre d'action triennal

Le Collège Aurora continuera de formuler ses programmes de la façon la plus large possible. Il siège au *Alberta Council on Admissions and Transfer – ACAT* (conseil des admissions et du

transfert de l'Alberta) et assiste aux réunions pancanadiennes d'articulation par l'entremise de l'Association des collèges communautaires du Canada. Pour ce qui est des programmes conduisant à un grade, le collège travaille directement avec l'établissement responsable de chacun.

Les Territoires du Nord-Ouest s'intéressent à la fois au transfert des crédits entre collèges et entre collèges et universités. Le Collège Aurora et les Territoires du Nord-Ouest bénéficient d'ententes de transfert avec d'autres organismes, territoires et provinces qui sont régulièrement examinées. Les étudiantes et étudiants qui demandent un transfert de crédits sont encouragés à utiliser le guide élaboré à cette fin par l'Alberta (*Alberta Transfer Guide*), qui énumère tous les cours et toutes les ententes de transfert entre les établissements d'enseignement postsecondaires de l'Alberta, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Voici la liste des organismes avec lesquels le Collège Aurora est actuellement lié par des ententes de transfert des crédits. Certains cours des programmes énumérés ci-dessous pourraient toutefois ne pas être transférables en vertu des ententes en vigueur⁶.

Programmes du Collège	Établissements accordant le transfert
<i>Certificate in Adult Education</i> (certificat en formation des adultes)	<ul style="list-style-type: none"> • Université de l'Alberta • Université du Nouveau-Brunswick
<i>Natural Resources Technology Program</i> (programme de technologie des ressources naturelles)	<ul style="list-style-type: none"> • <i>North American Wildlife Technology Association</i> (association pour l'application des technologies à la préservation des espèces sauvages; programme du Campus Thebacha seulement) • Programme des technologies forestières de la Société des forestiers américains • <i>University of Northern British Columbia</i> • Université de l'Alberta • Université de Lethbridge • Collège communautaire de Lethbridge
<i>Management Studies</i> (études en gestion)	<ul style="list-style-type: none"> • Université Athabasca • Université Trent • Comptables généraux accrédités (CGA) • Association canadienne de gestion des achats (ACGA) • Institut des banquiers canadiens (ICB) • Université de l'Alberta • Université de Calgary • Université de Lethbridge • Le volet Développement économique communautaire du diplôme d'études en gestion est homologué par le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones (CAADA)
<i>Social Work</i> (service social)	<ul style="list-style-type: none"> • Université de Regina
<i>Bachelor of Education</i> (baccalauréat en éducation)	<ul style="list-style-type: none"> • Université de la Saskatchewan
<i>Bachelor of Science in Nursing</i> (baccalauréat en sciences infirmières)	<ul style="list-style-type: none"> • Université de Victoria
<i>Masters of Nursing</i> (maîtrise en sciences infirmières)	<ul style="list-style-type: none"> • Université de Dalhousie
La plupart des programmes	<ul style="list-style-type: none"> • Collège de l'Arctique du Nunavut

Remarque : C'est le vice-président aux études qui est la personne-ressource pour ce qui est des actuelles ententes de transfert de crédits entre le Collège Aurora et les autres établissements.

Champs d'action prioritaires

Comme le Collège Aurora est le seul établissement postsecondaire des Territoires du Nord-Ouest, sa priorité est de faire en sorte que ses étudiantes et étudiants soient admis sans difficultés dans d'autres établissements postsecondaires. Il travaille d'ailleurs continuellement à l'élaboration d'entente d'articulation, ce qu'il importe de noter étant donné la population beaucoup moins nombreuse que celle des autres provinces et territoires. Les caractéristiques particulières de la population des Territoires du Nord-Ouest et de la population étudiante du Collège Aurora compliquent la prestation de la gamme des programmes possibles dans les endroits plus peuplés, de sorte que les partenariats et les ententes de transfert sont essentiels.

Recherche

L'*Aurora Research Institute* – ARI (institut de recherche Aurora) a entrepris un vaste éventail de projets et d'activités de recherche en 2007-2008. Les voici, ventilés par endroit.

Administration centrale	<i>Inuvik Research Centre</i> (centre de recherche d'Inuvik)	<i>South Slave Research Centre</i> (centre de recherche du South Slave)
<ul style="list-style-type: none"> • Conseil de l'Association universitaire canadienne d'études nordiques • Comité national de recherche-action de l'ACCC • Gestion intégrée des ressources de l'Arctique • Forum en ligne du Collège Aurora et de l'ARI • Nœud sectoriel des zones côtières du Réseau canadien de recherche sur les impacts climatiques et les adaptations (C-CIARN) • Élaboration du plan stratégique du Collège Aurora • Élaboration de l'affichage interactif sur <i>NWT Research</i> • Réseau de recherche sur la gestion des océans de Pêches et Océans Canada • Projet EkoNorth • Programme de recherche sur les hydrates de gaz • Entomothèque • Nœud du réseau de l'Année polaire internationale pour le Nord • Ethnobotanique Inuvialuit 	<ul style="list-style-type: none"> • Technologies des énergies de remplacement – Conversion de l'énergie) • Technologies des énergies de remplacement – Piles à combustible • Technologies des énergies de remplacement – Évaluation de l'énergie éolienne • Technologies des énergies de remplacement – Turbines au fil de l'eau • Mises à jour des sites Internet et Web de l'ARI • Surveillance des glaces dans la collectivité de Beaufort • Visites de classes • Planification de la rencontre de 2007 pour la commercialisation de l'énergie éolienne • Projet de surveillance des rayons cosmiques – <i>Bartol Research Institute</i> • Contrôle de données – relevés nivométriques, pergélisol, litière forestière • Rénovation des installations 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation à l'utilisation de la suite ARC GIS • Mise à niveau des sites Internet et Web de l'ARI • Portail des étudiantes et étudiants du Collège Aurora • Surveillance des rayons cosmiques – <i>Bartol Research Institute</i> • Logithèque numérique sur batterie de serveurs Linux Cluster (CA*NET4) • Site Web d'Environnement et Ressources naturelles • Formation continue : SIG/GPS • Affichage interactif pour la recherche • Programme de stages • Projet de cartographie du bassin hydrographique du Mackenzie • Programme de recherche

Administration centrale	<i>Inuvik Research Centre</i> (centre de recherche d’Inuvik)	<i>South Slave Research Centre</i> (centre de recherche du South Slave)
<ul style="list-style-type: none"> • Bourse James M. Harrison • Recherche sur les pigments naturels • <i>Northern Research Agenda Survey</i> (étude du programme de recherche nordique; y compris en ligne) • Répertoire des ressources nordiques • Programme nordique de formation scientifique • Comité sur les contaminants environnementaux des T. N.-O. • Permis de recherche scientifique en ligne des T. N.-O. • Comité consultatif du projet Étude du plateau continental polaire • <i>Portal to Online Licensing Application for Research –POLAR</i> (portail des demandes de permis de recherche en ligne) • Promo Science • Collection Qiviuq • Répertoires des projets de recherche • Programme des permis de recherche • Programme d’excellence des centres de recherche scientifique 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet océanographique de la Commission géologique du Canada • Programme de stages • Mise à niveau informatique de la bibliothèque • Surveillance de la qualité de l’eau du delta du Mackenzie • Pipelines : remise en état et végétalisation • Comité régional de gestion • Visites des centres de recherche • Soutien logistique au personnel de recherche et d’enseignement • Soutien aux chercheuses et chercheurs (en ligne, formulaire de demande d’équipement) • Soutien scientifique aux écoles • Soutien aux foires scientifiques • Scientifiques à l’école • Économie sociale : programme du nœud de réseau nordique • Emplois d’été pour étudiantes et étudiants • Mission Thémis – Énergie des vents solaires 	<p>nordique – Sondage (y compris en ligne)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promo Science • Soutien aux chercheuses et chercheurs (en ligne, formulaire de demande d’équipement) • Soutien aux programmes scientifiques scolaires • Bibliothèque virtuelle d’études sociales • Économie sociale – Programme du nœud de réseau nordique • Capteur solaire mural • Emplois d’été pour étudiantes et étudiants

En outre, le directeur de l’ARI représente l’Institut à plusieurs comités pancanadiens.

Groupe de travail

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest appuie les efforts déployés par le CMEC, les provinces, les territoires et les établissements postsecondaires pour améliorer le transfert des crédits au sein des provinces et territoires et entre eux. Un système pancanadien serait profitable à tous. Les Territoires du Nord-Ouest profiteraient particulièrement d’un protocole pancanadien de transfert entre collèges et universités sous l’égide du CMEC ainsi que des projets de recherche du CMEC sur l’efficacité et l’équité des systèmes actuels de reconnaissance des crédits.

¹ Territoires du Nord-Ouest, ministère de l’Éducation, de la Culture et de l’Emploi, *Tirer parti de nos succès : plan stratégique 2005-2015*.

² Territoires du Nord-Ouest, Bureau de la statistique, estimation trimestrielle de la population, 2008.

³ Collège Aurora, *Strong Foundations – New Horizons: Continuity and Change at Aurora College 2006-2015*.

⁴ Territoires du Nord-Ouest, ministère de l’Éducation, de la Culture et de l’Emploi, *Tirer parti de nos succès : plan stratégique 2005-2015*.

⁵ Territoires du Nord-Ouest, ministère de l’Éducation, de la Culture et de l’Emploi, *Tirer parti de nos succès : plan stratégique 2005-2015*.

⁶ Calendrier 2008-2009 du Collège Aurora.

Nouvelle-Écosse

Communication des principes ministériels

Les établissements postsecondaires publics de la province connaissent la *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada*.

Adoption des principes ministériels

La *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada* a été examinée et la Nouvelle-Écosse appuie l'adoption des principes ministériels.

Cadre d'action triennal

Toutes les universités de la province ainsi que le Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse continuent à multiplier les établissements collégiaux et universitaires reconnus ainsi que les équivalences reconnues et acceptées. Certains établissements ont dressé une liste en ligne des équivalences, ou sont en train de le faire, à l'intention des éventuels étudiants et étudiantes. D'autres négocient des ententes d'articulation avec les collèges pour promouvoir les crédits offerts aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales de ces établissements. Le Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse continue à suivre le *Guide sur les ententes de transfert en bloc* préparé par le Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique. La province appuie toutes les mesures qui multiplient les mécanismes et les ententes de transfert de crédits entre le système universitaire et le système des collèges communautaires, entre les établissements de la province ainsi qu'entre ces établissements et ceux des autres provinces et territoires.

Champs d'action prioritaires

L'Entente de partenariat entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse sur l'économie et la réglementation (EPER), signée en février 2009 par les premiers ministres du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, reconnaît la pleine transférabilité des crédits des collèges communautaires et des universités comme une initiative à promouvoir entre les deux provinces. Cette entente pourrait être élargie pour inclure l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador. Des ententes de transfert de crédits et des programmes articulés sont mis en place selon les besoins à l'intérieur du système et au sein de la région des Maritimes et de l'Atlantique. D'autres initiatives continuent d'être explorées.

Groupe de travail

La Nouvelle-Écosse appuie le maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits.

Nunavut

Communication des principes ministériels

Le Nunavut met en œuvre sa Stratégie de formation des adultes, présentée à la législature en novembre 2006 et annoncée conjointement avec le *Nunavut Tunngavik Incorporated*. Cette stratégie comporte des principes et des recommandations axés sur l'assurance de la qualité et le transfert des crédits. Dans le cadre de ces efforts, nous veillons à ce que les stratégies du Nunavut soient conformes aux principes du CMEC. Pour l'instant, le Nunavut n'a aucun organisme chargé du transfert des crédits, bien qu'un cadre de référence ait été préparé en prévision d'un organisme de coordination territorial qui se penchera, entre autres dossiers, sur la transférabilité des crédits.

Adoption des principes ministériels

Pour sa Stratégie de formation des adultes, le Nunavut a adopté les valeurs sociétales inuites de base de l'Inuit Qaujimagatuqangit ainsi que les principes ministériels de base. Cependant, puisque aucun organisme n'est chargé du transfert des crédits, ces principes n'ont pas été entièrement approuvés à l'intérieur du Nunavut. De plus, certains objectifs sont à la base de la Stratégie de formation des adultes et de l'élaboration d'une approche pour le transfert des crédits. Ils visent entre autres à promouvoir une plus grande coopération entre les organismes du secteur de l'éducation et de la formation au Nunavut, y compris l'élaboration de partenariats conformes aux objectifs de développement du territoire, et à favoriser la participation active des Inuites et Inuits au développement économique du Nunavut.

Cadre d'action triennal

Le Nunavut a cerné plusieurs questions associées à sa Stratégie de formation des adultes, pour lesquelles il a proposé diverses solutions, telles l'élaboration d'un programme territorial de reconnaissance des acquis, comprenant un système de reconnaissance et de transfert des crédits, et l'introduction d'un diplôme d'études secondaires pour adultes, qui serait le critère d'admission aux programmes postsecondaires et aux programmes pour adultes. Ce travail est entrepris dans le cadre général de la Stratégie de formation des adultes.

Champs d'action prioritaires

À l'instar des éléments du cadre d'action triennal, le Nunavut revoit sa *Loi sur les collèges publics*, a adopté une nouvelle *Loi sur l'éducation* et cherche à établir un réseau et un processus solides pour assurer la qualité et soutenir la transférabilité des crédits. Il participe également à la transférabilité des crédits en ce qui concerne l'Université de l'Arctique, un établissement circumpolaire mettant à contribution le Canada.

Recherche

Le Nunavut appuie le programme de recherche du groupe de travail, surtout qu'il cherche à se doter d'un organisme ou d'un mécanisme de transfert des crédits.

Groupe de travail

Le Nunavut reconnaît la nécessité du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits. Un cadre supérieur de l'apprentissage des adultes sera désigné pour y siéger. Le Nunavut travaille sur la réalisation d'un système intégré favorisant la reconnaissance et le transfert des crédits.

Ontario

Communication des principes ministériels

Après l'approbation par les ministres de la *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada* en octobre 2002, le sous-ministre de la Formation et des Collèges et Universités a distribué les principes aux cadres dirigeants et aux rectrices et recteurs de tous les collèges et universités financés par le gouvernement de l'Ontario. De plus, le ministère distribuera aux établissements la version révisée de cette déclaration ministérielle une fois qu'elle aura été approuvée.

Adoption des principes ministériels

Lorsqu'il a communiqué en octobre 2002 avec les établissements postsecondaires, le sous-ministre leur a demandé de diffuser librement la déclaration auprès de leur personnel. L'alignement des principes ministériels sur un ensemble de principes axés sur l'Ontario pourrait s'inscrire dans les nouveaux efforts déployés à l'heure actuelle au sein du système postsecondaire.

Cadre d'action triennal

Depuis quelques années, le ministère participe avec les secteurs collégial et universitaire à un processus de consultation et de développement stratégique pour établir un plan de promotion de la coopération et de la transférabilité des crédits. Il a été mandaté par le gouvernement pour concevoir et mettre en œuvre un système de crédits « fabriqué en Ontario ». Le ministère a créé un comité directeur dont les membres représentent le Conseil des universités de l'Ontario, *Colleges Ontario* (collèges Ontario) et les trois associations étudiantes du postsecondaire de la province. Ce comité directeur doit présenter ses recommandations à l'été 2009.

Champs d'action prioritaires

Le comité directeur se penchera sur la structure, le rôle et les responsabilités du système de transfert de crédits de l'Ontario ainsi que sur les exigences pour la reddition des comptes et les résultats attendus de ce système.

En 2007, le Conseil du consortium des collèges et des universités (CCCU) a versé 2 millions de dollars à 12 projets innovateurs mettant à contribution 31 collèges et universités dans un vaste éventail de domaines d'études. À la lumière des résultats de ces projets et des orientations futures de l'Ontario, l'autre tranche de 1 million de dollars sera affectée à des projets supplémentaires.

De plus, le CCCU a formulé diverses recommandations pour améliorer *Le Guide de reconnaissance de crédits entre collèges et universités de l'Ontario* (GRCCUO), de façon à offrir

à la population étudiante le plus d'information à jour et exacte possible sur les avenues de coopération et de transfert.

Recherche

En février 2009, le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) a publié un rapport intitulé *Nouvelles chances, nouvelles compétences : élargir l'accès à l'enseignement supérieur en Ontario par une plus grande différenciation des établissements*

(<http://www.heqco.ca/SiteCollectionDocuments/Faire%20fonctionner%20la%20coop%C3%A9ration%20coll%C3%A8ge-universit%C3%A9.pdf>). Ce rapport examine diverses options pour multiplier dans la province les possibilités d'obtention d'un grade, y compris une discussion sur les options permettant de faciliter le transfert entre les établissements.

Le COQES a également publié un rapport intitulé *Faire fonctionner la coopération collège-université : l'Ontario dans un contexte national et international*

(<http://www.heqco.ca/fr-CA/Research/Research%20Publications/Documents/Web%20Summary%20French%20Making%20College-University%20Cooperation%20Work.pdf>). Ce rapport se penche sur les conditions favorables à la coopération des établissements, mesure le degré de réussite des partenariats enregistré jusqu'à maintenant en Ontario entre les collèges et les universités et compare les résultats de l'approche ontarienne de coopération collège-université à ceux des instances où la promotion de la transférabilité se fonde sur une approche englobant l'ensemble du système.

Groupe de travail

L'Ontario continue à participer pleinement au Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et au Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT).

Île-du-Prince-Édouard

Communication des principes ministériels

Les principes ministériels ont été communiqués à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard et au Collège Holland.

Adoption des principes ministériels

Les deux établissements postsecondaires de la province connaissent ces principes et souscrivent aux objectifs.

Cadre d'action triennal

Notre groupe de travail se réunit régulièrement pour que les établissements continuent d'élaborer des processus et des procédures visant à améliorer le service entre l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, le Collège Holland et les établissements du Canada et d'ailleurs.

Champs d'action prioritaires

Le Collège Holland et l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard collaborent à l'élaboration d'un guide de transfert des crédits qui aidera les étudiantes et étudiants actuels et futurs ainsi que le personnel des établissements à déterminer les crédits transférables. Le tout devrait faciliter les transferts entre les deux établissements. À ce jour, des rencontres officieuses avec le personnel enseignant du Collège Holland ont permis de recenser les cours de l'Université les plus demandés sur le plan du transfert de crédits et les cours pour lesquels le transfert est le plus souvent accordé. De là nous pourrions explorer les équivalences de cours entre les deux établissements. Le guide devrait être publié à l'été 2009.

Le Collège et l'Université s'emploient par ailleurs à actualiser les ententes d'articulation entre le programme de cuisine du Collège et le baccalauréat en tourisme et accueil de l'Université.

Le Collège continue de sonder les possibilités de partenariat dans la province, au Canada et à l'étranger au moyen d'ententes d'articulation et de protocoles d'entente, pour un bon nombre de ses programmes. Il y a actuellement plus de 85 ententes en place, dont 15 avec l'Université.

Groupe de travail

L'Île-du-Prince-Édouard est membre du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et du Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT).

Québec

Communication des principes ministériels

Au Québec, les universités ont pleine autonomie pour reconnaître les acquis de leurs étudiantes et étudiants. Cet enjeu est également traité par le Comité de liaison de l'enseignement supérieur, qui réunit des représentantes et représentants des cégeps, des universités et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a transmis la déclaration aux membres de ce comité.

Adoption des principes ministériels

L'article 22 du *Règlement sur le régime des études collégiales* régle la reconnaissance des acquis par les cégeps. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial s'assure que les cégeps ont et appliquent leur politique de reconnaissance des acquis. Quant aux universités, celles-ci ont adhéré au *Protocole pancanadien sur la transférabilité des crédits universitaires* et disposent d'une entière autonomie en matière de reconnaissance des acquis.

Cadre d'action triennal

En mai 2002, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dévoilait sa Politique d'éducation des adultes et de formation continue. Celle-ci contient plusieurs mesures afin de développer une culture de la reconnaissance des acquis à tous les niveaux scolaires. Le plan d'action incite les universités à se doter de règles publiques en matière de reconnaissance des acquis. L'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française a d'ailleurs été mandatée afin de dresser un état de la situation concernant les pratiques de reconnaissance des acquis dans les universités du Québec.

Les 6 et 7 avril 2005, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport organisait le Colloque national sur la reconnaissance des acquis et des compétences afin de faciliter et de valoriser la reconnaissance des acquis et des compétences. Ce colloque visait à mobiliser les principales parties intéressées afin d'approfondir et de concrétiser la reconnaissance des acquis, de rendre compte des efforts en cours et de donner une nouvelle impulsion à ce chantier d'envergure.

Champs d'action prioritaires

Les cégeps et les universités développent de plus en plus de passerelles entre les programmes techniques et les programmes de baccalauréat. Certaines universités reconnaissent trois crédits d'un programme technique alors que d'autres vont jusqu'à reconnaître 36 crédits pour des programmes de baccalauréat par l'entremise d'ententes DEC-Bac (Diplôme d'études collégiales et baccalauréat). En 2007, on rapportait que 14 universités avaient des ententes avec de 1 à 42 collèges prévoyant des transferts de crédits variant entre 3 et 36 crédits. Depuis, les protocoles d'entente entre les universités

et les collèges ont continué à se multiplier. Par exemple, on compte aujourd'hui une centaine d'ententes DEC-Bac.

La stratégie d'internationalisation de l'enseignement supérieur du ministère a aussi donné une impulsion à la reconnaissance des acquis. Par exemple, les cotutelles de thèse de doctorat, un programme mis en œuvre en 1996 entre la France et le Québec, permettent aux doctorantes et doctorants d'effectuer trois sessions dans une université étrangère et d'obtenir un Ph.D. conjoint. Ainsi, les universités reconnaissent la scolarité de la doctorante ou du doctorant effectuée dans un établissement étranger. Ce type d'entente est en train d'être élargi à des universités d'autres pays, tels que l'Allemagne, la Belgique et la Suisse. Par ailleurs, le programme de bourses du ministère pour de courts séjours (10 000 000 \$) finance les étudiantes et étudiants pour qu'ils effectuent des formations créditées dans leur programme d'études dans des universités étrangères. Ainsi, les universités du Québec sont appelées à reconnaître les crédits accordés par d'autres établissements.

Groupe de travail

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'interroge sur le fait de reconduire le mandat du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits.

Saskatchewan

Communication des principes ministériels

Le *Saskatchewan Council for Admissions and Transfer* – SaskCAT (conseil de la Saskatchewan pour les admissions et le transfert) a été créé à l'automne 2004. Sa mission, ses principes directeurs et ses objectifs ont été formulés et approuvés en mai 2005 par le Conseil de gestion de Campus Saskatchewan, un partenariat entre les établissements d'éducation postsecondaire de la province. Les efforts initiaux du SaskCAT ont surtout porté sur l'achèvement et le lancement de son site Web (www.saskcat.ca) et du guide en ligne de transfert des crédits, lancé en janvier 2006. Les documents de promotion du guide et du travail du SaskCAT ont été distribués aux établissements et au public. Le SaskCAT, dont les membres sont responsables, au sein des établissements, du transfert des crédits, se réunit régulièrement pour faire progresser ses dossiers. Les récents efforts ont surtout porté sur le développement d'une « culture de transfert » dans la province par la création de comités d'articulation et la conclusion de nouvelles ententes d'articulation. Jusqu'à maintenant, sept comités d'articulation ont été créés.

Adoption des principes ministériels

Les principes directeurs qui régissent le travail du SaskCAT sont conformes aux principes du CMEC et sont les suivants :

- Le SaskCAT fera la promotion d'une culture de transfert aux termes de laquelle la pratique consistera à trouver des raisons pour accorder plutôt que refuser le transfert des crédits et à favoriser l'accès aux établissements et aux programmes.
- Le SaskCAT reconnaît que même si les expériences d'apprentissage varient, les résultats d'apprentissage peuvent être équivalents sur le plan du contenu et des normes. Par conséquent, les étudiantes et étudiants ne devraient pas être tenus de répéter leur apprentissage.
- Le SaskCAT agira avec intégrité, transparence et uniformité pour susciter la confiance à l'égard du système de transfert de crédits.
- Le SaskCAT facilitera l'accès à de l'information exacte, claire et opportune sur la transférabilité et les processus de transfert des crédits.
- Les membres du SaskCAT ne représentent ni l'établissement ni l'organisation dont ils sont issus mais, plutôt, travaillent dans l'intérêt du système des admissions et du transfert.
- Le SaskCAT reconnaît que chaque établissement conserve le droit de déterminer les exigences de ses programmes ainsi que ses critères d'admission.

Cadre d'action triennal

Le SaskCAT cherche en premier lieu à continuer à multiplier les comités d'articulation et à négocier avec ces comités et les établissements membres de nouvelles ententes d'articulation. Pour réaliser des progrès à ce chapitre, il faut absolument sensibiliser le corps professoral et le personnel administratif des établissements.

Champs d'action prioritaires

Outre l'articulation des cours et des programmes, le SaskCAT continue à participer à diverses initiatives interprovinciales, y compris le Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT) et un nouveau projet de trois conseils, auquel participent le *British Columbia Council on Admissions and Transfert* et l'*Alberta Council on Admissions and Transfert* (les conseils des admissions et des transferts de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, respectivement).

Recherche

Par l'entremise du CPCAT, le SaskCAT participe à la planification d'un projet interprovincial de recherche sur le mouvement de la population étudiante entre les provinces. On espère qu'une des universités de la Saskatchewan participera à l'étude, avec le soutien financier du SaskCAT.

Groupe de travail

La Saskatchewan appuie le maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits. Des représentantes et représentants siègent au sous-comité chargé d'étudier de possibles mises à jour à la déclaration ministérielle et d'éventuelles stratégies pour renforcer l'engagement des provinces.

Yukon

Communication des principes ministériels

Les principes ministériels ont été communiqués à l'établissement postsecondaire.

Adoption des principes ministériels

L'établissement postsecondaire a adopté ces principes ministériels.

Cadre d'action triennal

Le Collège du Yukon continuera à articuler ses programmes de la façon la plus large possible. Il siège au *British Columbia Council on Admissions and Transfer* – BCCAT (conseil des admissions et du transfert de la Colombie-Britannique) et les membres de son corps professoral assistent régulièrement aux réunions provinciales sur l'articulation au postsecondaire. Le collège est un membre actif de l'Association des collèges communautaires du Canada.

Champs d'action prioritaires

Le Collège du Yukon est le seul établissement postsecondaire du territoire. Sa priorité constante est de veiller à ce que ses étudiantes et étudiants puissent être admis sans difficulté dans les établissements postsecondaires à l'extérieur du Yukon. Les ententes d'articulation constituent un processus constant pour le collège.

Recherche

Le Collège du Yukon a participé à un projet pancanadien de recherche sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis financé par Ressources humaines et Développement des compétences Canada et coordonné par l'Université Athabasca. Il a mis en œuvre les recommandations formulées dans le rapport. L'évaluation et la reconnaissance des acquis sont en place pour les programmes du collège portant sur le développement des jeunes enfants.

Groupe de travail

Le Yukon est d'accord pour que le Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits poursuive ses efforts.

Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada

Préambule

Les ententes de transfert de crédits entre établissements d'enseignement postsecondaire ont pour principal objet de faciliter l'accès à l'éducation postsecondaire en favorisant la mobilité étudiante entre les établissements et les ordres d'enseignement.

Les étudiantes et étudiants qui veulent poursuivre leurs études à d'autres établissements postsecondaires afin de réaliser leur plan d'études doivent avoir une certaine assurance que les crédits qu'ils ont obtenus antérieurement pourront y être transférés.

De plus, une reconnaissance adéquate des acquis scolaires permet à la population étudiante, aux établissements et aux gouvernements d'économiser temps et argent. Pour avoir un système d'enseignement postsecondaire qui fait de l'apprentissage à vie une réalité, il faut que les apprenantes et apprenants puissent facilement se faire admettre dans le système, s'y déplacer et en sortir à tout âge ou à tout moment de leur carrière.

Les ententes de transfert de crédits varieront d'une province ou d'un territoire à l'autre. Elles feront appel éventuellement à diverses méthodes de reconnaissance des acquis scolaires, y compris mais non de façon limitative à l'établissement d'équivalences de cours, l'attribution de crédits pour des cours non crédités, le transfert en bloc des crédits d'une formation particulière, ou encore l'élaboration de procédures d'évaluation et de reconnaissance des acquis.

L'énoncé de principes ci-dessous reconnaît que le transfert de crédits peut se faire entre établissements postsecondaires de tous types, aussi bien publics que privés.

Principes

1. Pour que les ententes de transfert facilitent au mieux la mobilité étudiante, il faut que les étudiantes et étudiants, avant de poursuivre leurs études dans un nouvel établissement, soient conscients des possibilités et des limites actuelles des mécanismes de transfert de crédits. Les établissements doivent systématiquement leur fournir des renseignements fiables et à jour sur les politiques et procédures à suivre pour obtenir un transfert de crédits.
2. La population étudiante et les établissements doivent avoir l'assurance que les décisions rendues suite à une demande de transfert sont l'aboutissement d'une procédure cohérente. Les établissements postsecondaires doivent élaborer et entretenir des politiques et procédures clairement définies en cette matière. L'étudiante ou l'étudiant qui se voit refuser un transfert doit pouvoir en connaître les motifs, et les établissements doivent disposer de procédures d'appel clairement établies.

3. Les établissements d'enseignement postsecondaire de chaque province et territoire doivent s'engager à collaborer, selon le cas, avec d'autres établissements postsecondaires, des agences de transfert et des gouvernements afin d'améliorer et d'entretenir les mécanismes de transfert de crédits. Dans toute négociation quant aux équivalences de crédits, les établissements doivent reconnaître que l'essentiel des acquis scolaires peut s'équivaloir sur le plan du contenu, de la rigueur et des résultats même si les méthodes d'apprentissage diffèrent.
4. Les ministres reconnaissent que toute entente de transfert de crédits doit respecter l'intégrité pédagogique des programmes et le droit des établissements postsecondaires à définir eux-mêmes l'organisation et la prestation des programmes, à déterminer les préalables et à établir les critères d'admission et de sanction des études. Les ministres reconnaissent en outre que l'intégrité et l'autonomie des établissements et des programmes doivent être protégées et préservées.
5. Le processus de transfert ne doit avoir aucun effet favorable ou défavorable envers les étudiantes et étudiants qui demandent un transfert de crédits ou qui sont admis directement.
6. Les étudiantes et étudiants qui demandent un transfert de crédits doivent être avisés que, en plus du rendement scolaire, les exigences de programmes et autres facteurs peuvent aussi être considérés comme critères d'admission. Autrement dit, si la possession des préalables rend le demandeur ou la demandeuse admissible, elle ne garantit pas pour autant son admission à un programme en particulier.